

Suite à votre passage à la session de Certification de compétences UNAFORIS :

Exercer une mission de référent de parcours santé et social (RS 5256)

Le mardi 4 juillet 2023 à l'IRTESS Dijon, nous avons le plaisir de vous informer que le jury d'évaluation a validé l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention de la certification.

Attestation délivrée à

MILLERAND Mélanie

Née le 30/07/1984 à SAUMUR

N° candidat : 2023-5256-079

Compétences attestées :

1. Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action.
2. Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir les objectifs de son projet.
3. Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation.
4. Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée, en associant les partenaires concernés.
5. Evaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue.
6. Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son accompagnement global
7. Communiquer auprès de représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée.
8. Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes.

Vous recevrez dans un délai de 2 mois le parchemin confirmant l'obtention de la certification de compétences UNAFORIS.

Paris le mardi 4 juillet 2023

Chloé Altwegg-Boussac
Déléguée générale



UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

8 rue Mayran - 75009 PARIS
Tél. 01 53 34 14 74
www.unaforis.eu